

COMITE SYNDICAL

Séance publique du 29 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le 08/10/2026

ID : 069-256901398-20260929-D2026_35-DE



Date de convocation du Comité syndical	21 septembre 2026
Nombre de membres du comité syndical en exercice	12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés	11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, dûment convoqué par Madame Anne MEILLON, présidente, s'est réuni au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon (69005).

Présents : LEGER Stéphanie, MEILLON Anne, POPOFF Sophia, RECAMIER Philomène, CEDAT Laure, GUILLOTEAU Maryll, SERVANTON Charlène

Absents excusés ayant donnés pouvoirs :

BERZANE Olivier pouvoir à POPOFF Sophia
BILLARD Romain pouvoir à GUILLOTEAU Maryll
SESSIECQ Marion pouvoir à POPOFF Sophia
SABRAN Isabelle pouvoir à CEDAT Laure

Absents excusés : HAMELIN Emmanuel

Secrétaire de séance : SERVANTON Charlène

Délibération n° 2026-35 - Renouvellement subvention Nightline

Vu la délibération n° 2023-33 du 23 octobre 2023,
Vu la délibération n° 2024-40 du 10 octobre 2024,
Vu la délibération n° 2025-29 du 1^{er} octobre 2025,

Depuis la rentrée 2023 et en lien avec les associations étudiantes, un partenariat a été mis en place avec l'association Nightline France afin d'apporter plusieurs ressources (service d'écoute téléphonique nocturne gratuit, ateliers, annuaire de soutien psychologique, mise à disposition de différents supports de communication) pour prendre soin de la santé mentale des étudiants du CRR (délibération 2023-33 du 23 octobre 2023).

Ce dispositif est communiqué à l'ensemble des élèves de plus de 16 ans, soit 585 en 2026/2027, avec une communication plus ciblée envers les CPDN/CPES, soit environ 250 élèves (le nombre d'étudiants ayant été touchés par ce dispositif ne pouvant être connu, du fait du principe d'anonymat).

Une nouvelle convention a été signée le 24 septembre 2025 pour une durée de 3 ans, renouvelant le soutien du CRR à hauteur de 750 € par an.

Il est proposé de relever par avenant ce soutien à 900 € par an de façon à prendre en compte l'augmentation du coût des dispositifs à la demande de l'association, et ce qui correspond aux dispositifs suivants :

- 500 € pour l'accès à la ligne d'écoute + services associés (annuaire psy...),
- 400 € pour une action au conservatoire : animation d'ateliers autour de la santé mentale.

Cet avenant permet de renouveler le soutien de ces actions en faveur des étudiants et correspond à l'engagement du Conservatoire à Rayonnement régional en matière de prévention et de soins en santé mentale.

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le 08/10/2026

Berger
Levrault

ID : 069-256901398-20260929-D2026_35-DE

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 joint en annexe,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer ledit avenant,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2026 et suivants, compte 65748.

La Présidente

